# Jean-Pierre Sueur s'en prend «aux esprits chagrins»

lun, 09/03/2015 - 11:25 | Anthony Gautier
Élections départementales

**Image:** [1]

**PÉDAGOGIE -** Le sénateur socialiste du PS, Jean-Pierre Sueur, vole au secours de la récente réforme du scrutin départemental, *« critiquée presque chaque jour dans le Loiret pars des esprits chagrins : l'égalité et la parité ».* Il s'étonne aussi que *« les contestataires ne contestent pas ces deux principes – ou en tout cas n'osent pas le faire ! – tout en pourfendant une réforme qui en est la stricte conséquence. »* Au risque, sûrement, de passer pour des réactionnaires.

Toujours pédagogue, à deux semaines du premier tour des élections départementales (22 et 29 mars), le sénateur PS pointe pourtant trois points « très positifs » dans cette réforme.

*Jean-Pierre Sueur (photo : apostrophe45).*

Premier point positif : le redécoupage

D'abord sur le redécoupage, souvent qualifié d'aberrant, il explique que *« dans chaque département, tous les cantons compteront un nombre d'habitants qui sera du même ordre. Or, jusqu'à ce jour, dans le Loiret, il y a des cantons sept fois plus peuplés que d'autres. C'est-à-dire que la voix de certains électeurs compte sept fois plus… ou sept fois moins que celle d'autres électeurs. Dans d'autres départements, l'écart va de un à quarante ! En quoi cela est-il justifiable ? Nous avons écrit le beau mot d'égalité au fronton de nos mairies. Il est judicieux, juste et sage de l'appliquer en matière électorale. »*

Deuxième point positif : la parité

Ensuite, *« le second point positif »*, la parité est inscrite dans notre constitution. Pour lui, *« elle est déjà en vigueur dans les conseils régionaux et les conseils municipaux des communes de plus de mille habitants. En quoi est-ce contestable ? Qui, d'ailleurs, s'en plaint ? Les femmes sont*

*aujourd'hui sous-représentées dans les conseils généraux. Dans le futur conseil départemental du Loiret, il y aura dès le 29 mars prochain autant de femmes que d'hommes. Comment certains peuvent-ils encore prétendre qu'il s'agit d'une régression ? »*

Troisième point positif : la nouvelle appellation

Enfin, « le troisième point positif » est sémantique cette fois. *« Le conseil général s'appellera désormais conseil départemental. Ce sera plus simple, plus clair, plus lisible. »* Et faisant preuve de prescience, Jean-Pierre Sueur affirme être *« persuadé qu'on ne reviendra sur aucun de ces trois changements. Alors il serait aussi bien que les esprits chagrins cessent de ronchonner pour des raisons très conjoncturelles ».*

**La rédaction**

**Exergue:**
***«Les contestataires ne contestent pas les deux principes d'égalité et de parité – ou en tout cas n'osent pas le faire !», Jean-Pierre Sueur, PS***

premier tour des départementales [2]
le sénateur PS [3]
Jean-Pierre Sueur [4]
loiret [5]
élections départementales [6]
égalité [7]
parité [8]
conseil départemental [9]
départementales [10]
sénateur socialiste [11]

**image une:**

**Gratuit ::** non